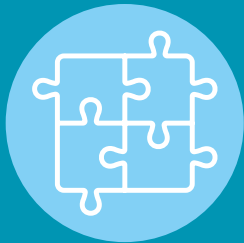


0-25 ans

GUIDE AEBES

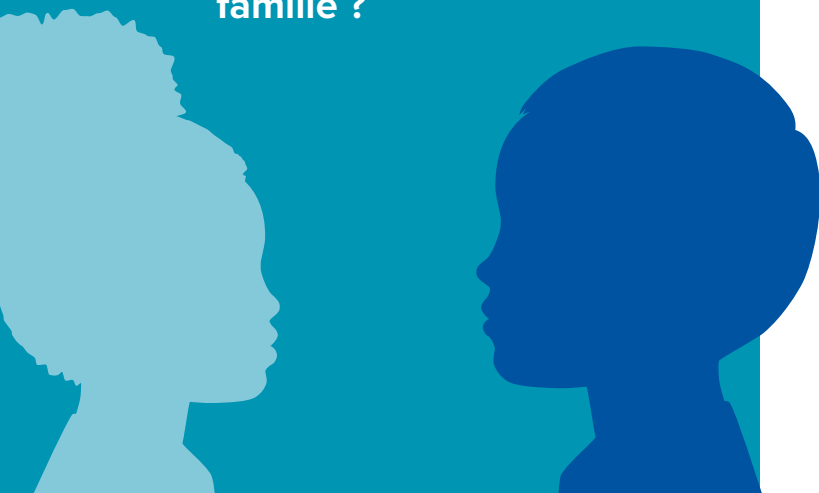
ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS
SPÉCIFIQUES DU LUNELLOIS





SOMMAIRE

- p 4** Quels sont vos premiers interlocuteurs ?
- p 5** Quels sont vos aides, vos droits ?
- p 8** Quels sont les services et structures de soins du lunellois ?
- p 10** Comment faire garder votre enfant âgé de 0 à 4 ans sur le territoire de Lunel Agglo ?
- p 10** Votre enfant est en âge d'être scolarisé : que faire ?
- p 13** Que proposent les établissements médico-sociaux du lunellois ?
- p 16** Les temps libres : quels loisirs ?
- p 17** Quels soutiens pour votre famille ?





Ce guide pratique est destiné à soutenir les enfants et jeunes adultes ayant des besoins éducatifs spécifiques, grâce à l'appui de professionnels.

Il présente les services et professionnels à votre disposition, précise les droits et les aides possibles, et offre des repères pour l'école et les loisirs. Il propose également des lieux pour rencontrer et échanger avec d'autres personnes.



QUELS SONT VOS PREMIERS INTERLOCUTEURS ?

Si vous avez des interrogations, vous pouvez consulter en premier lieu votre médecin traitant, celui de la protection maternelle infantile (PMI) ou votre pédiatre. Il vous dirigera, s'il le juge nécessaire, vers des spécialistes selon les besoins.

❖ La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

▶ **Arènes : 89 avenue de Mauguio**

34400 Lunel

Tél. 04 67 67 55 20

▶ **Château d'eau : 303 chemin de Provence**

34400 Lunel

Tél. 04 67 67 56 40

Ce service est composé de sages-femmes, médecins généralistes, infirmières et infirmières puéricultrices. Ces professionnels peuvent vous accompagner et vous guider dans vos premiers pas de parents. En fonction de vos besoins, ils pourront vous mettre en relation avec une assistante sociale. Ce service gratuit propose des consultations réalisées par des médecins et des infirmières puéricultrices, pour le suivi des enfants de 0 à 6 ans et par des sages-femmes, pour le suivi des femmes enceintes.



❖ Votre médecin

Votre médecin généraliste ou le pédiatre pourra vous orienter selon les besoins de votre enfant vers une consultation spécialisée hospitalière, un Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), un Centre médico-psychologique (CMP), un parcours Occitadys (troubles d'apprentissage du langage oral, écrit et calcul) ou vers la plateforme de coordination et d'orientation (PCO).



❖ La Communauté 360 de l'Hérault

Ce dispositif de proximité, accessible et gratuit, est dédié aux personnes en situation de handicap, avéré ou ressenti, et à leurs aidants (qu'ils soient proches, professionnels ou accompagnants). Ce service repose sur des principes forts d'inclusion et de proximité pour répondre sans condition et en fonction des besoins spécifiques de chaque personne.



L'école et le CCAS peuvent être également à votre écoute.

Contact



Grâce à un numéro unique et gratuit, le 0 800 360 360,

les personnes concernées bénéficient d'une orientation personnalisée vers des solutions adaptées à leur situation.

La Communauté 360 de l'Hérault garantit un accompagnement réactif et local, tout en s'appuyant sur un réseau d'associations locales qui couvrent l'ensemble du territoire. **Elle est joignable du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h, pour répondre à toutes les demandes.**



QUELS SONT VOS AIDES, VOS DROITS ?

Il peut être nécessaire de compenser les conséquences du handicap de votre enfant par des aides matérielles, humaines ou financières, des prises en charge spécialisées ou des aménagements de scolarité.

Aussi l'Éducation Nationale met en œuvre en priorité des mesures d'adaptation. Lorsque celles-ci ne suffisent pas pour que l'élève accède à la scolarité, la MDPH peut être sollicitée pour l'évaluation de besoins de compensation qui peuvent ouvrir l'accès à certains droits.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

1 350 rue d'Alco 34086 Montpellier
Tél. 04 67 67 69 30



Elle exerce une mission d'informations et de conseils pour les personnes handicapées et leur famille, dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.

L'évaluation des besoins de compensation est assurée par l'équipe pluridisciplinaire composée de médecins, infirmiers, enseignants, travailleurs sociaux, psychologues et de professionnels de l'Éducation Nationale. Elle est soumise à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Cette commission prend des décisions relatives à l'ensemble des droits de l'enfant en situation de handicap.

Pour le **parcours scolaire**, elle peut statuer sur la base des besoins repérés dans le GEVA Sco sur :

- ▶ **L'orientation scolaire** en milieu ordinaire, en dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel), en unité d'enseignement externalisée autisme.

- ▶ **Le besoin d'Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap (AESH)**

- ▶ **Le besoin de matériel pédagogique adapté**

- ▶ **L'orientation vers des établissements ou services médico-sociaux**

- ▶ **L'obtention des aides suivantes est soumise à la décision de la CDAPH** pour cela, il est nécessaire de constituer un dossier MDPH.

Les enfants qui suivent leur scolarité en dispositif ULIS ou qui sont détenteurs d'une carte mobilité inclusion invalidité peuvent bénéficier d'une prise en charge du transport scolaire. La CDAPH peut également émettre un avis pour les élèves qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap.





Pour les moins de 20 ans

Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Tél. CAF 32 20

C'est une prestation familiale qui est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur décision de la CDAPH. Elle est destinée aux familles ayant un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap. L'allocation de base peut être abondée d'un complément dont le montant est gradué selon les frais liés au handicap, la cessation ou la réduction de l'activité professionnelle d'un parent et/ou l'emploi d'une tierce personne. Une majoration spécifique peut s'ajouter lorsque l'enfant bénéficiant de l'AEEH est à la charge d'un parent isolé.

Pour tout âge

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Vous avez des dépenses liées à votre perte d'autonomie ? Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de la prestation de compensation du handicap (PCH). Pour les percevoir, vous devez remplir des conditions (résidence stable et régulière, âge (moins de 60ans) et des critères d'éligibilité liés au handicap. La PCH peut financer pour partie 5 types d'aides : humaines pour couvrir l'intervention d'une tierce personne, techniques (achat /location de matériel), d'aménagement du logement ou du véhicule, de dépenses exceptionnelles ou spécifiques, des aides animalières. Avant 20 ans, elle est soumise à une ouverture de droit à l'AEEH. Les compléments AEEH ne sont pas cumulables avec les éléments de la PCH à l'exception du 3^e élément (aides à l'aménagement du logement ou du véhicule, ou aides pour compenser d'éventuels surcoûts liés au transport).

La Carte de Mobilité Inclusion (CMI)

Si vous êtes en perte d'autonomie, la Carte de Mobilité Inclusion (CMI) facilite vos déplacements.

Il en existe 3. La CMI stationnement permet de se garer gratuitement. La CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. La CMI invalidité vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante (80% et plus) : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.



À partir de 20 ans

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Votre enfant étant majeur, il doit faire lui-même une demande auprès de la MDPH pour percevoir l'**allocation aux adultes handicapés**, un revenu destiné à assurer un minimum de ressources pour faire face aux dépenses de la vie courante.

L'Allocation pour les Jeunes Adultes Handicapés entre 20 et 27 ans est prévue pour ceux qui sont reconnus travailleurs handicapés par le CDAPH, avec un taux d'invalidité entre 50 et 79 %, qui poursuivent des études, à la condition de ne pas percevoir l'allocation aux adultes handicapés ou une autre allocation compensatrice.



Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

- ▶ Pour les parents qui arrêtent temporairement de travailler pour s'occuper d'un enfant malade ou handicapé.
- ▶ L'AJPP cumulable avec l'AAEH de base, n'est pas cumulable avec un complément d'AAEH (la prestation la plus favorable est versée).
Demande à faire auprès de la CAF.

Pour plus d'informations :
www.monparcourshandicap.gouv.fr



Pour les agents de la fonction publique



L'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) peut être versée par l'administration dont dépend le parent, si son enfant de moins de 20 ans a un taux d'incapacité de 50 % ou plus et qu'il perçoit l'AAEH. Pour une étude de vos droits au versement de ces prestations, vous pouvez prendre contact avec le service des ressources humaines. Une notification de la décision de la MDPH devra être fournie.

L'APEH n'est pas cumulable avec les prestations de compensation du handicap (PCH) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Selon les conventions collectives dans le privé, vous pouvez avoir droit à des aménagements, renseignez-vous.





QUELS SONT LES SERVICES ET STRUCTURES DE SOINS DU LUNELLOIS ?

Des professionnels peuvent apporter à votre enfant un soutien sur le plan éducatif, rééducatif, psychologique et médical pour le soigner, l'aider à se développer, lui apporter une aide technique pour sa vie quotidienne ainsi qu'un accompagnement social.

❖ Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

450 avenue des Abrivados 34400 Lunel
Tél. 04 67 33 30 79

C'est un lieu d'évaluation, de soins, d'accompagnement de la famille et d'orientation. L'admission des enfants pour lesquels les parents ou les professionnels ont des inquiétudes se fait dès la naissance jusqu'à 4 ans ; les prises en soins peuvent se poursuivre jusqu'à 6 ans. Le CAMSP a pour but d'apporter à l'enfant et à sa famille les soins et le soutien liés aux difficultés de développement de l'enfant (moteur, sensoriel, mental). Vous pouvez contacter un CAMSP ou être orienté par votre médecin, sans démarche auprès de la MDPH.

L'équipe médicale et paramédicale propose des bilans et évaluations permettant de mettre en place un projet de soins. Elle aide également à l'adaptation sociale et éducative des enfants dans leur lieux de vie (halte-garderie, crèche, maternelle). La prise en charge est financée par l'assurance maladie et le Conseil Départemental.

❖ Le Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents (CMPEA)

450 avenue des Abrivados 34400 Lunel
Tél. 04 67 33 30 80

C'est un service où interviennent des médecins pédopsychiatres, des psychologues, des puéricultrices et une psychomotricienne. Il est un lieu d'évaluation de diagnostic, de soins et de rééducation et il est rattaché administrativement et médicalement au Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier. Il reçoit les enfants mineurs avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale.

❖ Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) Marcel Foucault

450 avenue des Abrivados 34400 Lunel
Tél. 04 99 54 90 10

C'est un centre de consultation, de diagnostic et de soins, recevant tous les jeunes de 0 à 20 ans présentant des troubles divers pouvant être d'ordre psychologique, relationnel, comportemental, d'apprentissages, du développement, du langage, d'appréhension du corps, et ayant besoin de soins. Une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, psychomotricien, orthophoniste, assistante de service sociale, psychopédagogue, secrétaire médico-sociale et placée sous la responsabilité d'un médecin pédopsychiatre, assure les soins définis avec la famille dans un projet personnalisé. L'ensemble des soins est financé par l'assurance maladie.





❖ Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Le SESSAD accueille des enfants de 0 à 20 ans orientés par la MDPH en fonction de l'évaluation des besoins de l'enfant. Ses conseils et son accompagnement favorisent l'inclusion scolaire et l'autonomisation des enfants, avec de moyens médicaux et paramédicaux, avec la mise en place de dispositifs psychosociaux et pédagogiques adaptés. Les interventions se passent dans les lieux de vie (domicile, crèche, école, loisirs) et dans leurs locaux. L'équipe décline avec la famille un projet pédagogique, éducatif, thérapeutique d'intégration individuel (PEI) à partir du développement et des capacités de l'enfant.

❖ SESSAD Parents-Thèse

Immeuble Le Grand Angle,
159 boulevard de la République 34400 Lunel
Tél. 04 67 45 63 02

Ce SESSAD accompagne des enfants de 0 à 20 ans ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) en milieu ordinaire, sur leurs lieux de vie et en particulier dans leur scolarisation. Le service apporte conseils et accompagnement aux enfants et à leurs familles, afin de favoriser l'inclusion scolaire et sociale, l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance.

❖ SESSAD Les Pescalunes

31 rue du 8 Mai 1945 34400 Lunel
Tél. 04 67 07 86 01

Ce SESSAD a un agrément pour assurer l'accompagnement précoce de jeunes enfants, d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans, atteints de déficience intellectuelle et de troubles du spectre autistique. Les missions d'intervention ont pour objectif de soutenir les projets de vie des personnes accompagnées ainsi que leurs inclusions scolaire et sociale.

Une des spécificités du service est de proposer un groupe dédié à la fratrie ainsi qu'un dispositif de soutien à la parentalité.

❖ Le Centre Médico Psychologique Adultes (CMP)

Zone Luneland, 23 rue Artisanat 34400 Lunel
Tél. 04 67 33 27 41

Ce centre de consultation est destiné à toute personne adulte relevant de soins dans le cadre de souffrance psychique et de pathologie mentale. Il est rattaché administrativement et médicalement au Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier.



COMMENT FAIRE GARDER VOTRE ENFANT ÂGÉ DE 0 À 4 ANS SUR LE TERRITOIRE ?



❖ Relais Petite Enfance

386 avenue des Abrivados 34400 Lunel

Tél. 04 67 83 45 67

rpe@lunelagglo.fr

Le Relais Petite Enfance peut vous aider à préciser vos besoins, vous renseigner sur la diversité de l'offre, vous indiquer les démarches à effectuer. Il existe différentes structures collectives publiques, privées et associatives sur le territoire ainsi que des places auprès d'assistantes

maternelles agréées proposant un accueil individuel.

Pour plus d'informations, consultez le guide de la petite enfance disponible en téléchargement sur www.lunelagglo.fr, rubrique Vivre ici > L'enfance > Le Relais Petite Enfance



VOTRE ENFANT EST EN ÂGE D'ÊTRE SCOLARISÉ : QUE FAIRE ?

❖ Inscription-Admission

Vous pouvez vous adresser au service scolarité de la mairie pour l'inscription de votre enfant à l'école, puis prenez contact avec la direction de l'école pour l'admission. Pour la rentrée en école maternelle, vous pouvez demander à rencontrer le médecin de PMI, qui suivra la santé de votre enfant jusqu'à son passage en grande section.

❖ Si besoin d'aménagements scolaires spécifiques

► Une réunion d'équipe éducative sera organisée en votre présence, celle de l'enseignant(e), du médecin de PMI pour les 0 à 6 ans, du médecin scolaire, du psychologue scolaire voire de professionnels associés.



► Dans le cas d'une nécessaire constitution d'un dossier MDA, vous pourrez solliciter l'aide d'une enseignante référente. Cette enseignante spécialisée a en charge le suivi des élèves en situation de handicap tout au long de leur scolarité. Elle a un rôle d'écoute, d'accueil et d'information auprès des familles. Elle est sollicitée dès lors que l'enfant bénéficie d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Les contacts uniquement pour la partie scolaire peuvent être obtenues par les chefs d'établissement ou directeurs d'école.



Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le PPS définit les modalités de la scolarité de l'élève ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires pour répondre à ses besoins particuliers : Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH), aménagements pédagogiques ou matériels pédagogiques particuliers et orientation. Il est régulièrement réévalué par des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS). C'est l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH qui a la responsabilité de le rédiger.

Le GEVA-Sco

C'est un outil national de recueil de données. Renseigné en équipe éducative ou en équipe de suivi de scolarisation, il permet de faire partager les éléments d'observation de l'élève à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Le parcours de l'enfant sera adapté à ses besoins. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notifie les moyens de compensation qui correspondent aux besoins de l'enfant. Les parents sont étroitement associés à toutes les décisions d'orientation de leur enfant : classe ordinaire, dispositif d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) ou établissement médico-social.

L'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

Les réunions sont organisées par l'enseignant référent au moins une fois par an avec obligatoirement les parents. La présence de l'équipe pédagogique est néanmoins essentielle. Elle renseigne le GEVA-Sco, assure et évalue la mise en œuvre du PPS. Les membres de l'équipe éducative, les partenaires de soins, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont associés et les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) parfois.

L'Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH)

Selon les situations, des AESH peuvent accompagner les élèves dans la poursuite de leur scolarité. En effet, certains élèves ont besoin, pour poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire, d'une aide humaine. Selon les besoins de l'élève, la CDAPH notifie une aide humaine individuelle avec une quotité horaire hebdomadaire, ou une aide humaine mutualisée. Leur affectation est évolutive et à la charge de l'Éducation Nationale.

Les dispositifs ULIS

Selon les situations, l'élève peut être affecté à une unité locale d'inclusion scolaire après notification de la MDA. Les ULIS accueillent en petits effectifs des élèves en situation de handicap, de 6 à 16 ans à l'école, au collège et au lycée. Ils sont inscrits en classe ordinaire et bénéficient d'enseignements adaptés en fonction de leurs besoins.

Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

Elles accueillent en petits effectifs les élèves qui ont beaucoup de difficultés au collège, en situation de handicap ou non. Les professeurs connaissent bien leurs besoins et peuvent mieux les aider.





L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) de l'association Parents-Thèse



École Camille Claudel rue des néfliers 34400 Lunel

Tél. 04 67 45 63 02

L'UEMA est destiné aux enfants de 3 à 6 ans admis sur notification MDPH/MDA dont les troubles du spectre de l'autisme freinent la scolarisation en classe de maternelle ordinaire. Les enfants y sont accueillis au même titre que les autres, affectés dans leur classe ordinaire en appui de l'unité d'enseignement spécialisé pour tenir compte de leurs besoins spécifiques.

L'UEMA propose un accompagnement scolaire et médico-social sur 3 ans dans le but de permettre la poursuite du parcours en école primaire ou en unité d'enseignement spécialisé.

Chaque enfant bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement intégrant le projet de scolarisation.

L'UEMA implique une réelle collaboration entre l'équipe médico-sociale et l'Éducation Nationale. L'objectif commun des intervenants est de mobiliser les capacités d'apprentissage et de permettre l'inclusion scolaire par des approches éducatives, thérapeutiques et d'enseignement adaptés.

L'accompagnement médico-social se prolonge sur les temps de récréation, de restauration et également sur les lieux de vie de l'enfant.



QUE PROPOSENT LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DU LUNELLOIS ?

Lorsque votre enfant présente des difficultés qui ne lui permettent pas de suivre une scolarité ordinaire, des établissements médico-sociaux peuvent offrir un encadrement de soins lié à ses difficultés qui intègre un enseignement adapté. Les enfants y sont admis sur notification d'orientation par la MDPH.

De 5 à 20 ans

 **L'Institut Médico-Éducatif (IME)
Les Pescalunes**
111 rue des néfliers 34400 Lunel
Tél. 04 67 83 87 57



L'IME accueille des enfants au sein de son institut médico-pédagogique (de 5 à 14 ans) et des adolescents dans son institut médico-professionnel (de 14 à 20 ans) présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés et des personnes porteuses de trouble du spectre de l'autisme. L'établissement répond aux besoins des enfants ne pouvant être maintenus en milieu ordinaire ou nécessitant un parcours partagé avec l'Éducation Nationale.

Il propose donc un accompagnement éducatif et pédagogique spécialisé en plus d'un suivi médical et paramédical individualisé. Cet accueil a vocation à soutenir leur inclusion sociale et professionnelle dans le respect d'un parcours de vie choisi et élaboré en équipe pluridisciplinaire grâce à un Projet Personnalisé co-construit avec les familles.



 **Le Dispositif Intégré des Instituts
Thérapeutiques, Éducatifs et
Pédagogiques (DITEP) de Bourneville**
Antenne de Lunel
Tél. 04 67 71 91 14
ditep.lunel@adages.net

Le DITEP de Lunel est une antenne du DITEP de Bourneville qui a été installée en 2021 sur le territoire de Lunel pour répondre aux besoins de la population. Sa mission est d'accompagner les jeunes dans leur milieu habituel et dans leur établissement scolaire ou dans les locaux du DITEP. Diverses actions spécialisées et un soutien à leur intégration scolaire sont réalisés et coordonnés par le service.





Les enfants, adolescents et jeunes adultes y sont accueillis de 3 à 20 ans selon 3 modalités complémentaires et sur 3 lieux distincts :

> **Un accueil en ambulatoire au 86 rue Henri Reynaud 34400 Lunel**, lorsque les difficultés sont modérées et gérables dans l'environnement ordinaire avec un accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique spécialisé.

> **Un accueil de jour au 1302 avenue du Maréchal Leclerc 34400 Lunel**, lorsqu'il existe une nécessité d'éviction plus importante des temps de scolarisation avec une unité d'enseignement à effectif réduit encadrée par un enseignant spécialisé, des ateliers éducatifs individuels ou collectifs et un suivi médical spécialisé.

> **Un accueil de nuit** (8 nuits/semaine pour 2 jeunes en simultané) au domicile d'une assistante familiale lorsque la situation nécessite un répit, un accompagnement vers l'autonomie ou une observation sur des temps de vie quotidienne.

Pour des renseignements sur les admissions : **admissions.bourneville@adages.net**

À partir de 20 ans

POUR DES ADULTES VIVANT EN LOGEMENT AUTONOME

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) du Lunellois

**450 avenue des Abrivados 34400 Lunel
Tél. 04 67 83 65 42**

Le SAVS assure le suivi social et médico-social des personnes orientées par la MDA vivant en logement autonome. Les missions principales sont de coordonner avec la personne son projet de vie et de l'accompagner dans un processus

d'autonomisation et de socialisation. Les interventions se font à domicile, dans les locaux du SAVS ou en accompagnement extérieur. Celles du SAVS viennent compléter les autres prestations dont les personnes peuvent déjà bénéficier de la part d'autres services.

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

**450 avenue des Abrivados 34400 Lunel
Tél. 04 67 81 48 11**

Ce service accompagne des adultes en situation de handicap psychique ou intellectuel disposant d'une orientation de la MDPH. Ce service intervient sur l'ensemble de l'Est-Héraultais. Les objectifs sont de maintenir ou inscrire la personne en milieu de vie ordinaire, de créer les conditions d'un mieux matériel, physique et psychique et de favoriser l'inclusion professionnelle. Ce service s'adresse à des personnes présentant des besoins en matière de santé.

Le Foyer Logement du Lunellois **Chemin des Alicante 34400 Lunel Tél. 04 67 91 28 71**

Une orientation MDPH pour un handicap intellectuel et/ou psychique est nécessaire. Les personnes accueillies doivent disposer d'un logement personnel à Lunel ou à proximité. Elles doivent avoir une autonomie suffisante pour pouvoir vivre seules. Le soutien médico-social et éducatif permet le développement de potentialités et d'acquisitions en termes d'autonomie et de participation sociale.





✳ POUR DES ADULTES DONT LE PROJET EST DE VIVRE EN INSTITUTION

Le Foyer Hébergement

Robert Badinter

Chemin des Alicantes 34400 Lunel

Tél. 04 67 91 28 71



Il offre des places d'hébergement aux travailleurs d'Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) bénéficiant d'une orientation MDPH pour déficience intellectuelle et/ou psychique, et d'une prise en charge Aide Sociale, ainsi que des interventions et des animations (sportives, manuelles, sorties). Il vise à faciliter l'accès à une plus grande autonomie et propose un accompagnement personnalisé suppléant aux difficultés de chacun à gérer le quotidien. Il peut constituer un lieu de transition pour les personnes dont les capacités le permettent.

Le Foyer de Vie Daniel Mayer

Chemin des Alicantes 34400 Lunel

Tél. 04 67 91 28 70



Cette structure accueille des adultes avec une déficience intellectuelle et/ou avec des troubles associés ayant besoin d'un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne avec un dispositif d'hébergement et un dispositif d'activités de jour (sport, culture, inclusion ...).



L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Bruyère

Domaine de la Bruyère, RD 171

34400 Entre-Vignes (Saint-Christol)

Tél. 04 67 86 48 09

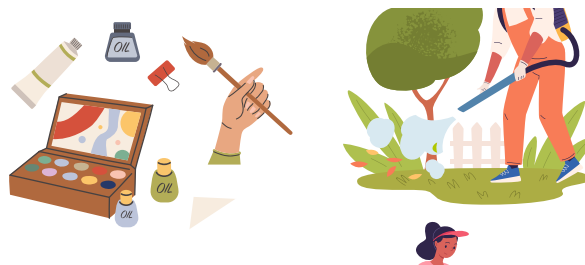


Cet établissement accueille des adultes avec une déficience et/ou des troubles associés (psychiques, somatiques, TSA) ayant besoin d'accompagnement pour effectuer certains actes de la vie quotidienne et d'un suivi médical régulier. Les bénéficiaires sont des personnes orientées par la CDAPH. Les usagers bénéficient d'activités motrices, sportives, cognitives et culturelles mises en place par les équipes éducatives, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. Chaque résident bénéficie d'un emploi du temps personnalisé et adapté à son rythme, et à des activités encadrées.

L'ESAT Via Domicia

Chemin des Alicantes 34400 Lunel

Tél. 04 67 86 48 00



L'ESAT est implanté sur plusieurs sites dont ceux de Lunel et Entre-Vignes (Saint-Christol). Il gère des ateliers de blanchisserie, propreté, espace vert, restauration ainsi qu'une boutique de vente sur Lunel (Es'art). À Lunel, il se situe dans les locaux du foyer Daniel Mayer.



LES TEMPS LIBRES : QUELS LOISIRS ?

❖ Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 3-11 ans

386 avenue des Abrivados 34400 Lunel
Tél. 04 67 83 45 47

Vous aimeriez que votre enfant profite de ses temps libres (mercredi et/ou vacances scolaires) pour participer à des jeux, découvrir des activités, rencontrer d'autres enfants. Vous pouvez contacter le référent accueil spécifique de la direction Enfance de Lunel Agglo. Il vous orientera vers un ALSH. Les enfants y sont pris en charge pour la journée.

Consultez le guide enfant scolarisé (3-11 ans) disponible sur www.lunelagglo.fr, rubrique Vivre ici > L'enfance > Les structures d'accueil


❖ Espaces Ados


Si votre enfant est âgé de plus de 11 ans, les espaces Ados du territoire peuvent les accueillir sur les temps extrascolaires.

Consultez le guide adolescent (11 ans et +) disponible sur www.lunelagglo.fr, rubrique Vivre ici > L'enfance > Les structures d'accueil

❖ Sports

Le sport est un puissant moyen d'intégration. Des activités sont possibles en inclusion au sein d'un club sportif ordinaire ou dans des sections adaptées.

 > Pour le handicap physique, vous pouvez vous rapprocher d'Handisport, notamment via leur site <https://www.handisport.org>

 > Pour le handicap mental, la Fédération Française du Sport Adapté recense les structures agréées qui peuvent accueillir vos proches.
<https://sportadapte.fr>

❖ HandiGuide des sports

Annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs vivant avec un handicap www.handiguide.sports.gouv.fr. Les structures répertoriées sur Lunel Agglo :

▶ **ASPTT Lunel Omnisports**
chemin de Dassargues 34400 Lunel
lunel.asptt.com

▶ **Escrime Pays de Lunel**
205 chemin des Cabanettes 34400 Lunel
Tél. 06 77 60 17 90

▶ **Les Archers de Lunel**
Salle Marcou, 260 avenue Gambetta 34400 Lunel
Tél. 06 25 70 50 26

▶ **Elevage de Chance (équitation)**
Tél. 06 17 98 47 02

▶ **L'Hippocampe (plongée)**
Tél. 06 28 77 50 46
plongee-lunel.com

N'hésitez pas à contacter les associations de vos communes !



Liens utiles :

<https://handicap.gouv.fr/sport-loisirs-vacances-et-handicap>.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS

66 esplanade de l'Égalité
34086 Montpellier Cedex 4
Tél. 04 67 67 42 86



QUELS SOUTIENS POUR VOTRE FAMILLE ?

Il est important que votre famille sache se préserver, qu'elle s'autorise à organiser des moments de répit si elle en ressent la nécessité. Vous souhaitez échanger avec des familles concernées par les mêmes difficultés que les vôtres et celles de votre enfant, des associations et des professionnels peuvent vous être d'un grand secours. Il existe des associations locales où trouver informations, soutiens, activités et prises en charge pour votre enfant. Elles proposent :

- > Des permanences tenues par des bénévoles ou des salariés
- > Des lieux de parole (Café des parents, soirées débat ...)
- > Des temps d'activités pour votre enfant.



❖ La Communauté 360 de l'Hérault

Numéro gratuit : 0 800 360 360

Elle offre une orientation personnalisée pour les familles confrontées à la situation de handicap. Elle guide les usagers vers les solutions adaptées à leurs besoins, en tenant compte des réalités locales et des spécificités géographiques de chaque territoire. Le dispositif oriente les familles vers des ressources et des professionnels spécialisés afin de faciliter l'accès aux droits et aux services adaptés.

❖ La Maison des Possibles

73 rue Marx Dormoy 34400 Lunel

Tél. 09 87 73 88 94



Ouverte du lundi au vendredi, de 10h à 17h, à tous : aux personnes en situation de handicap dès l'âge de 3 ans et sans limite d'âge, aux aidants et aux professionnels. Ses missions sont l'accès aux droits, aux soins, à la scolarité, à l'emploi et au logement. Des ateliers éducatifs, occupationnels et de répit ont lieu chaque jour sur inscription pour rompre l'isolement et prévenir les ruptures de parcours.

Une permanence information, ressource, orientation vous attend les lundis, mercredis et vendredis. Des cafés rencontres ont lieu chaque mercredi et vendredi. Les démarches d'accès au droit se font sur rendez-vous pour garantir un accompagnement adapté et personnalisé.

La Maison des Possibles dispose également d'un studio d'apprentissage de l'autonomie qui permet aux personnes ayant des besoins spécifiques de s'initier ou de se perfectionner dans les gestes et les habitudes nécessaires pour la vie à domicile. Les demandes et accès se font sur rendez-vous. Certaines prestations sont payantes, renseignez-vous.





❖ L'espace écoute pour les parents

48 rue Jean Jacques Rousseau 34400 Lunel
Renseignement et inscription : 04 67 87 83 06

Il existe un espace écoute pour les parents d'enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Lunel assuré par l'association l'École des Parents et des Éducateurs (EPE) au sein du centre social Maison Jean-Jacques Rousseau.

❖ Le Point Accueil et Écoute Jeunes (PAEJ)

141 place de la République 34400 Lunel
Tél. 04 67 87 71 90
Permanences à l'Espace Santé
Hôpital de Lunel sur rdv

Il est porté par l'association l'École des Parents et des Éducateurs (EPE) et accueille les 12-25 ans. Il propose des entretiens confidentiels et gratuits sur rdv avec un psychologue. Des actions collectives peuvent être proposées aux jeunes et aux parents d'adolescents.



❖ Le Point écoute parents

141 place de la République 34400 Lunel
Tél. 04 67 87 71 90
Permanences à l'Espace Santé
Hôpital de Lunel sur rdv

Confidentiel et gratuit, il s'agit d'un soutien à la parentalité pour des parents d'enfants de 0 à 11 ans, sur rendez-vous, avec une psychologue de l'EPE 34.

❖ Le SESSAD Parents-Thèse (antenne de Lunel)

Immeuble « Le Grand Angle »,
159 Boulevard de la République 34400 Lunel
Tél. 04 67 45 63 02

Il propose des groupes de discussions avec les familles et les enfants accompagnés. Ces rencontres permettent d'aborder des thématiques relevant de besoins perçus ou de demandes spécifiques.

Des tables rondes peuvent être animées par les professionnels du service, afin d'aborder les difficultés relevant de l'autisme ou du parcours scolaire ou médico-social, de permettre l'élaboration d'hypothèses et, le cas échéant, de résolutions de situations.

Un accueil particulier est proposé aux fratries, durant les périodes de vacances scolaires, sous forme d'ateliers. Des demi-journées permettent d'échanger ou répondre aux questionnements à propos de situations rencontrées.

❖ L'unité de répit

Domaine de la Bruyère, RD 171
34400 Entre-Vignes (Saint-Christol)
Tél. 04 67 86 48 09

Elle permet à la personne de rompre avec son quotidien, tout en offrant du temps de répit à la personne aidante. Elle bénéficie des structures du territoire du Lunellois (plateaux techniques, pôle soins et salles d'activités) pour des personnes adultes en situation de handicap en attente de place en EAM/FAM, de séjour de répit, accueil temporaire, avec risque avéré ou non de rupture de parcours ou en situation critique en lien avec la MDA/MDPH de l'Hérault. Les personnes doivent bénéficier d'une orientation EAM/FAM et être âgées de plus de 20 ans.





❖ L'Association pour Personnes en Situation de Handicap (APSH 34)

261, rue Robert Koch 34090 Montpellier
Tél. 04 67 40 70 64
appv@apsh34.org

Elle s'engage en faveur des personnes en situation de handicap afin de leur apporter l'accueil, le soin, l'épanouissement social, éducatif et/ou professionnel dont elles ont besoin.

❖ Le Dispositif d'Assistance au Projet et Parcours de Vie (DAPV 34)

L'Assistante aux Projets et Parcours de Vie apporte une réponse de proximité aux personnes en situation de handicap, reconnues ou non, ainsi qu'aux aidants en les soutenant étape par étape, pour les aider à construire un projet de vie : santé, emploi, logement, scolarité, accès aux droits, loisirs, vie sociale. Elle peut se déplacer dans le lieu de votre choix (espace public, domicile). Le dispositif est gratuit. Ce service permet de vous informer sur vos droits, de rechercher des moyens pour mettre en œuvre les étapes de votre projet et d'identifier les partenaires qui peuvent vous aider.

❖ Halte Pouce

Bât D 1278 route de Ganges
34090 Montpellier
Tél. 07 79 82 81 17
contact@halte-pouce.fr

L'association informe sur tout type de handicap et pour tout âge ; elle accompagne les familles. Le pôle social peut aider les personnes et les familles concernées dans leurs démarches administratives liées au handicap (MDPH...) et faire le lien avec les acteurs de la prise en charge de la personne (scolarisation, établissements spécialisés, services de soins, services sociaux). L'association propose aussi un service de répit à domicile spécialisé, LSM34, un pôle inclusion en milieu ordinaire (PRH34), ainsi que des espaces de rencontre entre parents/aidants à travers 3 actions : paroles partagées, infos partagées, loisirs partagés.

❖ Le Pôle d'appui Ressources Handicap et inclusion (PRH 34)

Les Chênes gris
Bât D 1278 route de Ganges
34090 Montpellier
Tél. 06 01 68 35 67
contact@prh34.fr



Porté par Halte Pouce, il s'agit d'un pôle Ressources Inclusion qui a pour objectif de faciliter l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap

en milieu ordinaire ; il aide les familles, les aidants et les professionnels à les accueillir dans les meilleures conditions en accueils de loisirs, en séjours de vacances et en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.





Vos enfants grandissent ?!
Consultez nos livrets adaptés à chaque âge sur www.lunelagglo.fr
Rubrique Vivre ici > L'enfance > Les structures d'accueils



UNE TERRE DE LIENS

Service Enfance
04 67 83 45 47

Informations complémentaires sur :

www.lunelagglo.fr

Rubriques : Vivre ici > L'enfance